

République Française
Département de l'Allier
Mairie de Saint Pourçain sur Besbre (03290)

ARRETE DU MAIRE

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L221.1 à L2212.5

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213.1 (police de la circulation et stationnement) à L2213.18

Vu, le Code de la route

Vu, la demande présentée par la paroisse Ste Marie Mère de Dieu pour l'organisation d'une marche

Considérant que l'intérêt majeur de la sécurité justifie pleinement la limitation apportée à usage des voies ci-dessous mentionnées ;

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation **sera limitée à 30 km/h** sur la RD296 aux abords du jardin de la Tannerie, sur la direction des Pernins, le Tronçais du Haut, La croix des Bourdiaux, le Moulin et Beauvoir le **mardi 27 mai 2025** à partir de **16 heures**.

Article 2^{ème} : La signalisation sera mise en place par la commune.

Article 3^{ème} : Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies, conformément à la loi

Article 4^{ème} : ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Dompierre sur Besbre
- ✓ La paroisse Ste Marie-Mère-de-Dieu

Fait à Saint Pourçain sur Besbre,
Le 29 avril 2025

Le Maire
F. MARIDET

